



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question écrite n° 37354

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de maintenir des moyens et des structures en faveur des élèves en difficulté, en particulier au collège. Suite à la disparition des 4e et 3e technologiques, les enseignants ont des difficultés à prendre en charge les élèves autrefois dirigés vers ces classes de 4e et 3e technologiques. Il lui demande ce qu'il compte mettre en place dans ce domaine.

Texte de la réponse

La suppression du palier d'orientation en fin de 5e et l'organisation du collège en trois cycles ont entraîné progressivement la fermeture des classes de 4e technologiques et de 3e technologiques en collège et en lycée professionnel. Cependant, le développement d'une véritable diversification au collège demeure au coeur des préoccupations du ministère, avec le souci d'agir le plus en amont possible pour réduire le nombre d'élèves qui quittent le système éducatif sans qualification. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les dispositifs en alternance en 4e et 3e. D'une part, ils complètent la gamme des moyens déjà mis en oeuvre par les collèges pour répondre à la diversité des besoins des élèves et remédier à leurs difficultés afin de prévenir l'échec scolaire ; d'autre part, ils revêtent une fonction spécifique par leur nature et les caractéristiques du public qu'ils visent. L'intérêt de ces dispositifs réside dans l'offre d'une solution pédagogique vis-à-vis d'élèves ayant accumulé des retards et des lacunes, qui ne s'intéressent plus à l'enseignement et pour lesquels les modalités traditionnelles de soutien scolaire ne sont d'aucune utilité. Pour autant, nombre de ces élèves manifestent des intérêts, des goûts, voire des talents qu'il convient d'exploiter : c'est l'objectif visé par l'approche concrète du milieu professionnel au sens large et par la découverte des métiers. En ce sens, ces dispositifs en alternance s'inscrivent dans le prolongement des anciennes 4e et 3e technologiques. Comme elles, ils visent à contribuer à la réduction du nombre d'élèves quittant le système sans qualification et à valoriser la voie professionnelle. Le développement de cette voie de diversification, offerte dès la classe de 4e, est fortement encouragé depuis la rentrée 2003. C'est une réponse pédagogique locale élaborée à partir des besoins des élèves dans le cadre de l'autonomie des établissements : elle peut donc prendre des formes diverses selon le contexte géographique, et ainsi s'appuyer, dans une relation de complémentarité, sur des structures et des dispositifs déjà existants. Par ailleurs, la nouvelle 3e, qui entrera en vigueur à la rentrée 2005 (arrêté du 2 juillet 2004) permet, par le biais d'un module de découverte professionnelle de 6 heures hebdomadaires, la prise en charge d'élèves en grande difficulté. Réservé à certains élèves volontaires, qu'il convient de remobiliser une poursuite d'étude à la fin de la classe de 3e, ce module vise à mieux préparer leur accès à une formation qualifiante de niveau V ; en accueillant ce public, la découverte professionnelle se situe donc aussi dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualification du système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37354

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2895

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7758